



Compte-rendu
Congrès de l'Association des sociétés chorales d'Alsace
Maison du Kleebach - Munster, le 15 octobre 2017

Le dimanche 15 octobre 2017, dès 8 h 30, la maison du Kleebach accueille les membres du conseil, de la commission de musique et les délégués des chorales affiliées à l'ASCA.

Chorales représentées (24) :

Bas-Rhin (11) :

Ensemble vocal, Dettwiller - Chorale des Vignerons, Goxwiller - Chorale 1857, Haguenau - Chœur de l'Ill, Illkirch-Graffenstaden - Chorale Union, Kolbsheim - Chorale Concordia, Plobsheim - Chorale Concordia 1850, Saverne - Chorale de pédiatrie « les amis des enfants », Saverne - Chorenstra, Strasbourg - Chorale strasbourgeoise, Strasbourg - Chorale Voix-Si Voix-la, Strasbourg - Chorale Concordia, Westhoffen.

Haut-Rhin (11) :

Concordia, Blotzheim - Ensemble vocal Joseph Muller, Colmar - Manhattan Jazz choir, Huningue - Chœur d'Hommes du Florival, Linthal - Chorale Alliance, Mulhouse - Chorale Harmonie, Mulhouse - La Saltarelle, Mulhouse - Ensemble vocal Eur'aubade, Saint-Louis - Le chœur d'hommes, Saint-Louis - Chorale du lycée, Sainte-Marie-aux-Mines - Ensemble vocal Rapsodie, Wittenheim -

Autres départements (1) :

Chorale la Luthrelle, Lure

Chorales scolaires (1) :

Les Rossignols, Saint-Louis

Conseil, commission de musique, membres d'honneur et réviseurs aux comptes :

Brigitte Arbogast - Isabelle Blessig - Gabrielle Brulisauer - Fabrice Gocker - Richard Klein - Roland Kuster - André Lamblin - Michèle Paquet - Pierre Schmidt - René Schwartz - Richard Siegrist - René Sutter - Jean-Louis Weber - André Welter - Marie-José Weyer

Invité et médias : Serge Bibisutti - un représentant des Dernières nouvelles d'Alsace.

Excusés : Catherine Baguet - Michel Drouot - Jean-Hubert FISCHER - Didier Gosse - Jean-Michel Schmitt - Sylvie Maurice qui fête ce jour les 80 ans de sa maman

08 h 00 Accueil des congressistes autour d'un café

09 h 00 Congrès

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DU CONGRES PAR LE PRESIDENT, René Sutter

Le président salue tous les membres présents, président d'honneur de l'ASCA, président(e)s, chefs de chœur et choristes, membres du comité et de la commission de musique. Il est heureux de rencontrer les représentants des chorales pour échanger et continuer à avancer.

Sont excusés :

- le maire de Munster
- Anne-Marie Jean
- divers chefs de chœur

René Sutter remercie le comité ainsi que Pierre Schmidt, nouveau président de la commission de musique.

Le président rappelle que c'est toujours avec beaucoup d'émotion qu'il ouvre l'assemblée générale dans ce beau site du Kleebach.

Il évoque les 3 festivals (Mulhouse, Strasbourg et Colmar) qui furent une réussite. Il remercie alors André Welter pour le montage photo et vidéo et prie les chorales d'envoyer régulièrement toutes les informations et visuels qui doivent être mis sur le site de l'Asca ou qui serviront pour le prochain congrès. Le site de l'Asca est en train d'être retravaillé et amélioré.

Malgré le peu de moyens, grâce au Crédit Mutuel de Mulhouse, nous avons pu soutenir deux chefs de chœur en leur octroyant une subvention et avons pu créer le Chœur régional de l'Asca qui compte 40 choristes. Pour ce chœur, il faut faire face aux frais de location de la salle de répétition et aux indemnités de la chef de chœur.

René Sutter annonce l'intervention de Serge Bibisuti, président de la SEAM, Société des éditeurs et auteurs de musique.

Il annonce également la mise en voix à 11h du Chœur de l'Asca sous la baguette de Béatrice Dunoyer qui rejoindra une autre salle, déjeunera avant les congressistes et répètera ensuite le programme du concert donné à 15h en l'église de Logelbach. Il en profite pour inviter toute la salle à venir écouter et admirer ce nouveau chœur.

Le président rappelle l'heure du déjeuner pour les congressistes. Ceux-ci passeront à table après les choristes du chœur de l'Asca, les salles de repas étant occupées en partie par un autre groupe. Il souligne l'importance de ce moment de convivialité qui réunit des choristes venant des 4 coins d'Alsace et partageant la même passion.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

cf. bulletin de liaison n° 89 octobre 2017 - procès-verbal consultable également sur le site internet

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2016, rédigé par Sylvie Maurice et envoyé par mail aux différents responsables des associations est approuvé à l'unanimité. Il est d'ailleurs demandé à chaque responsable de le publier auprès des choristes de son association.

3. RAPPORT FINANCIER

Roland Kuster, trésorier, présente le bilan de l'année 2016 :

Actif : 8'950,- €

Passif : 8950.-€ dont capital : 6467.66€

Bénéfice : 182.27€

Provision de charges : 2300.-€

Dépenses totales : 31'540,37 € - recettes totales : 31'722,64 €

Déplacement : 3131.-€ et dons : 3131.-€

Stages : Dépenses : 7167.03€ - Recettes : 5576.-€ (1/3 pris en charge par l'ASCA)

Festivals :

Mulhouse : dépenses : 9712.36€ - recettes : 10844.20€

Strasbourg : dépenses : 1933.10 - recettes : 1556.48

Colmar : dépenses : 737.19 - recettes : 1172.-€

Le président vante la chance d'avoir autant de soutien surtout de la part du Crédit Mutuel Mulhouse : 4'000,- par rapport à Strasbourg qui ne reçoit plus rien. André Lamblin rajoute que toutes les banques du Crédit Mutuel ne sont pas pareilles et que nous avons beaucoup de chance dans le Haut-Rhin où la musique et les musiciens sont privilégiés.

René Sutter en profite pour nous annoncer qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, Mission voix Alsace deviendra CADENCE - pôle musical régional qui réunit désormais les équipes salariées de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et de Mission Voix Alsace. Cadence a pour objectif d'accompagner, de développer et de valoriser les pratiques musicales sous toutes ses formes et pour tous les publics.

4. RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

Conformément au mandat qui leur a été confié en octobre 2016, Marie-José Weyer fait lecture du rapport des réviseurs aux comptes qui ont procédé à l'exercice au siège de l'ASCA. Aucune remarque n'a été faite et Michel Drouot et elle-même, réviseurs aux comptes, ont constaté la régularité impeccable des écritures. Elle excuse Michèle Paquelet, absente ce jour et félicite le trésorier.

5. QUITUS AU TRESORIER ET DÉCHARGE AU CONSEIL (exercice 2016)

L'assemblée donne quitus au trésorier et décharge au conseil pour cet exercice.

6. POUR L'EXERCICE 2017

a) fixation des cotisations et approbation.

La cotisation à l'ASCA n'a pas bougé depuis 3 ans. Comme annoncé lors de la dernière assemblée générale, l'ASCA propose une augmentation à 70,- € contre 67 € jusqu'alors.

René Sutter argumente en disant que tout augmente. L'Asca a réussi à réduire ses frais de fonctionnement en faisant une chasse au gaspillage. René Schwartz souligne qu'il faut continuer à trouver des solutions pour économiser car les frais sont de plus en plus élevés. Il faut payer la chef de chœur, les stages de chant, la formation des directeurs. A ce titre, il précise qu'il est important de soutenir les chefs de chœur car les choristes sont de plus en plus en manque de direction. Un stage d'une semaine vaut 700,- €. L'Asca les soutient avec 200,- € par chef. Ces stages sont bien suivis.

La CMF maintient sa cotisation à 72 € pour la partie fixe et à 2,45 € par membre de chaque association pour la partie variable.

L'assemblée vote à l'unanimité le montant de la cotisation ASCA à 70 €. Pour la CMF, le choix est laissé à chaque chorale d'y adhérer ou non. René Schwartz mentionne une fois de plus qu'il faut essayer de soutenir la CMF si les moyens d'un chœur le permettent.

b) présentation et vote du budget.

Roland Kuster propose un budget de 32'500,- € pour l'exercice 2017.

Aucune question n'étant soulevée, le budget est voté à l'unanimité.

Roland Kuster dit que nous cherchons des sponsors pour des cadeaux pour le 70^{ème} anniversaire des festivals (cadeaux pour chaque enfant). Il faut compter avec 1'500 enfants environ.

Il annonce également qu'il y a environ pour 500 € de sponsoring pour le bulletin de 2017.

René Sutter prend la parole en disant qu'il est important que les coûts des manifestations soient équilibrés.

c) désignation des réviseurs aux comptes.

Aucun autre candidat ne se présentant, les trois réviseurs aux comptes, Michel Drouot, Michèle Paquelet et Marie-José Weyer acceptent de reconduire leur mission et sont désignés pour l'année 2018, exercice 2017..

7. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

René Sutter procède au vote des membres du conseil et de la commission de musique ayant souhaité le renouvellement de leur mandat.

Membres sortants

a) Conseil :

Brigitte ARBOGAST - René SCHWARTZ (souhaitent le renouvellement de leur mandat)

b) Commission de musique :

Isabelle BLESSIG - Richard KLEIN - André LAMBLIN - Pierre SCHMIDT (souhaitent le renouvellement de leur mandat)

Les membres sortants sont réélus à l'unanimité.

René Sutter remercie encore une fois l'équipe de la commission de musique pour son travail annuel.

René Schwartz prend la parole et remercie René Sutter qui court dans tous les sens tout au long de l'année. Il va jusqu'à faire des charlottes au chocolat pour tous les participants du congrès. Comme en 2016, celles-ci raviront à nouveau les congressistes cette année.

René Sutter tient enfin à remercier l'Asca pour la confiance qu'on lui témoigne. Il est heureux également du concert que le Chœur régional de l'Asca donnera cet après-midi. Il remercie Catherine Fender pour le très beau flyer qu'elle a fait faire pour cette occasion.

Pierre Schmidt, président de la commission de musique prend la parole. Il dit que la commission est toujours heureuse de recevoir des suggestions de partitions à utiliser éventuellement pour les festivals. Ceci est un travail de recherche intense pour Mulhouse et Strasbourg, Colmar n'en ayant pas besoin. Jean-Marc Valentin fait beaucoup de son côté pour la journée de musique contemporaine.

Pierre Schmidt pense qu'il faut changer de stratégie : 5 chants sur Mulhouse et Strasbourg, choisis parmi les 16 que nous proposons chaque année.

La commission de musique doit avoir un effet de mission pour la formation des chefs de chœur, pour l'organisation des stages et un côté un peu festif : rencontre des chorales sur la base de chants travaillés durant 3 ans par les chorales par exemple ou une grande œuvre en commun. Mais une grande œuvre monopolise tout au détriment d'autres pièces. Nous ferons

part de notre réflexion en temps voulu.

Mission voix Alsace a donné toutes les partitions aux Dominicains de Guebwiller, pour info.

René Sutter reprend la parole. En 2020, nous fêterons le 165^{ème} anniversaire de l'Asca. Cela pourrait se faire avec une œuvre commune qui serait interprétée peut-être dans le Bas-Rhin. Il y a déjà une petite idée...Dogora d'Etienne Perruchon. Monsieur Combaz connaît l'œuvre et serait prêt à nous aider.

La chorale Concordia de Saverne fête également un grand anniversaire en 2020 : ses 160 ans d'existence, annonce Rehm Yolande, présidente de l'ensemble. Il faudra éviter la collision !

Richard Klein dit que la commission de musique est là pour soutenir le président de l'Asca.

René Sutter félicite Sylvie Maurice, Gabrielle Brulisauer et Fabrice Gocker pour leur engagement et remercie le jury. Tous font un travail remarquable. Leur présence est incontournable.

8. RAPPORT DU SERVICE DES DISTINCTIONS

Aucune médaille n'a été remise au cours de l'année passée.

9. INVITÉ : SERGE BIBISUTTI, PRÉSIDENT DE LA SEAM

Monsieur Bibisutti remercie René Schwartz pour son invitation et explique le rôle de cet organisme : répartition des droits d'auteur grâce à la protection des photocopies de partitions.

La SEAM, Société des éditeurs et auteurs de musique, est née dans les années 80, lors de la démocratisation des photocopieurs. Il y a eu subitement beaucoup de photocopieurs dans le monde de la musique et il a fallu une structure qui gère cela car toute partition éditée est protégée par une loi.

La SACEM a pour but de contrôler la façon d'utiliser une partition. Il y en a deux : lors d'un concert, donc en représentation publique ou alors en diffusion.

La SEAM contrôle uniquement la reproduction des partitions et cela uniquement pour la musique protégée.

Elle veille au respect des règles actuellement en vigueur.

Elle a trois missions :

- mission d'information auprès des conservatoires, des écoles de musique, lors des congrès pour annoncer les règles. Le but est d'expliquer clairement les droits. Des réunions gratuites peuvent être faites sur demande.
- mission de contrôle sur le terrain dans un but de répression. Un état des lieux est fait au sein d'un organisme lors d'une visite de contrôle. Ensuite est fait un rapport qui est envoyé à la structure contrôlée et un autre au service juridique
- mission de donner l'autorisation de copier (licence annuelle pour photocopies de partitions).

Les licences sont reconduites si cela est souhaité.

Le coût est calculé par tranches en fonction de l'effectif d'une chorale :

1. 20 choristes : 215,- € par an
2. 40 choristes : 347,- € par an
3. 60 choristes : 450,- € par an
4. + de 60 choristes : 567,- par an

Il s'agit de faire le calcul et de faire un choix.

René Schwartz dit qu'il commande de temps en temps des partitions (15 à 20) et que les coûts sont importants. C'est pourquoi, on complète en faisant des photocopies. En cotisant auprès de la SEAM, il est permis de photocopier sans limite. Ceci ne concerne bien sûr que les œuvres protégées qui ne sont pas du domaine public (décès du compositeur inférieur à 70 ans). Il faut savoir qu'il y a une mention de protection sur les partitions régulièrement mise à jour. Dès qu'il y a un nouvel arrangement par exemple, l'information y est notée. Il faut que chaque chorale réfléchisse à une adhésion à la SEAM ou non.

Monsieur Bibisutti avait invité René Sutter en lui indiquant les montants d'une adhésion. Celui-ci avait trouvé cela très cher. C'est pourquoi, René Schwartz a proposé à Monsieur Bibisutti d'étudier un tarif plus attrayant qui serait proposé à l'Asca et dont pourraient profiter tous les chœurs membres, mais sans condition d'adhésion pour tous les chœurs. Cela signifie que si l'Asca adhère, toutes les partitions copiées des chorales seront protégées. Pour l'instant, il n'y a pas encore de changement annoncé, mais Monsieur Bibisutti continue à plaider en notre faveur.

Quelques représentants des chorales présentes ont pris la parole et tous étaient du même avis que les petites associations n'avaient pas de grosses rentrées d'argent et que cette cotisation représente une très grande part du budget.

Monsieur Bibisutti a encore tenté d'expliquer que les auteurs étaient rémunérés par rapport au chiffre d'affaires de l'éditeur. Il a précisé aussi que si l'effectif d'un chœur augmente en cours d'année, il n'y a pas de changement au niveau de la cotisation.

Il faut noter aussi qu'en cas de contrôle et si des copies de partitions protégées sont retrouvées, celles-ci sont détruites et une sanction pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 300'000 € d'amende est encourue. Ce n'est alors plus la SEAM qui décide de cela, mais un juge qui intervient si la situation dégénère.

Monsieur Bibisutti nous rassure en disant qu'ils n'effectuent jamais de contrôle lors d'un concert !

10. ACCUEIL D'UNE NOUVELLE CHORALE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle chorale au sein de l'ASCA : la Chorale Voix-Si Voix-Là sous la direction d'André Lamblin et la présidence de Marie-José Sudres. La chorale est membre depuis avril 2017.

La présidente prend la parole et remercie l'ASCA de l'avoir acceptée. Elle présente ce chœur jeune de 22 ans, créé en 1995 par André Lamblin. En 2007, le chœur a décidé de se

transformer en association avec un effectif de 54 choristes actuellement. Il ne touche aucune subvention et vit de la cotisation de ses membres à raison de 45 € par an et de ses concerts. En 2017, la chorale a donné 6 concerts.

René Sutter les remercie pour leur adhésion et leur souhaite bonne continuation.

11. PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE L'ASCA EN COURS DE RÉALISATION PAR ANDRE WELTER

Fabrice Gocker présente le site car André Welter est parti avec le chœur de l'Asca pour la mise en voix.

René Sutter félicite André Welter pour cette magnifique mise à jour du site et encourage une fois de plus les représentants des chorales présentes à donner en temps voulu les informations concernant les annonces de concerts, les changements au sein de l'association et toutes infos utiles et intéressantes pour le monde choral.

12. PRESENTATION EN IMAGES DES ACTIVITÉS DE NOS CHORALES

C'est encore Fabrice Gocker qui nous présente le power-point réalisé avec minutie par André Welter. Un moment bien agréable pour les choristes qui se reconnaissent lors des concerts qu'ils ont donné avec succès tout au fil de l'année. Un moment très enrichissant aussi pour tous ceux qui nous ont rejoints cette année et qui ont pu constater ainsi le dynamisme et la motivation de notre association et de ses membres.

René Sutter remercie chaleureusement Brigitte Arbogast, Brigitte Mutschler et Gabrielle Brulisauer pour la composition, relecture, impression et mise en page du bulletin.

13. PAROLES AUX CONGRESSISTES

Les représentants des chorales font part de leurs différents concerts à venir. René Sutter encourage à nouveau les chefs de chœur et choristes présents à rejoindre le Chœur régional de l'ASCA et surtout d'en parler dans leurs chorales respectives. Le chœur manque encore douloureusement de ténors.

14. VENTE DU CD DU CONCERT DE 2015 À LA FILATURE DE MULHOUSE

Le président rappelle qu'il y a encore un lot de CD à vendre, ce au prix de 7 €.

15. APERITIF ET DEJEUNER

Temps de convivialité, d'échanges et de rencontre entre choristes et chefs de chœur, toujours très attendus par les congressistes !

Cette année encore, toute l'équipe de la Maison du Kleebach nous a concocté un bon petit menu qui ravie tout le monde. Et cerise sur le gâteau, la fameuse charlotte au chocolat de notre président, René Sutter, qui ne recule pas devant la tâche en confectionnant ce délicieux dessert. Celui-ci est accueilli avec de grands sourires et de chaleureux

remerciements à chaque table.

Le repas sera quelque peu écourté en raison de la répétition du Chœur régional de l'Asca qui est attendu à l'église de Logelbach où il rejoindra Catherine Fender et son chœur pour le concert de 15 heures 30.

Fait à Mulhouse, le 23 janvier 2018



Brigitte ARBOGAST,
Secrétaire adjointe

René SUTTER,
Président